

**Avenant au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027
relatif au volet « infrastructures de transport et mobilités »**

Les mobilités sont au cœur du développement territorial et économique des Pays de la Loire, au travers des grands axes et infrastructures indispensables pour l'attractivité de la région mais aussi dans la capacité à mailler finement l'ensemble du territoire pour permettre à tous les ligériens de trouver des solutions adaptées et efficaces pour leurs besoins de mobilité au quotidien.

La transformation de nos modes de transport est également un puissant levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique. Il s'agit en Pays de la Loire du deuxième secteur le plus émetteur, avec 28 % du total des émissions des Pays de la Loire.

L'avenant au CPER 2021-2027 mobilise des montants historiques pour répondre à ces enjeux, et constitue une amplification majeure de la collaboration entre l'État, la Région et les territoires pour développer une offre de transport durable, adaptée aux enjeux de chaque territoire, et co-construite avec eux. Ainsi l'ensemble des projets retenus au sein de l'avenant mobilité pour la période 2023-2027 l'a été à l'issue d'échanges poussés avec les collectivités territoriales, les maîtres d'ouvrages et les acteurs concernés. Leur suivi fera l'objet de conventions financières et de comités de pilotage dédiés à chaque projet, associant l'ensemble des parties.

Les projets qui seront soutenus dans le cadre de cet avenant représentent un milliard d'euros d'investissements sur 5 ans pour le territoire, avec un soutien financier en hausse de 80 % pour l'État et la Région par rapport à la génération précédente pour développer le transport ferroviaire et les services express régionaux métropolitain, accompagner la décarbonation du transport routier et le développement du fret ferroviaire et encourager massivement la pratique du vélo.

Le Préfet de région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Fabrice RIGOLET ROZE

Christelle MORANCAIS

Le Présent avenant au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 est conclu entre :

L'État,

représenté par Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE

préfet de la région Pays de la Loire,

préfet de la Loire-Atlantique,

ci-après désigné « L'État »,

et

La Région des Pays de la Loire,

représentée par Madame Christelle MORANÇAIS,

présidente du conseil régional des Pays de la Loire,

Ci-après désigné « La Région »,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'environnement

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Vu le décret 83-62 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le Contrat d'avenir des Pays de la Loire signé le 08 février 2019 entre le préfet de la région Pays de la Loire et la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, en présence du Premier ministre,

Vu le contrat de plan État-Région 2021-2027 signé le 22 février 2022 entre le préfet de la région Pays de la Loire et la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire,

Vu le mandat donné par la Première Ministre au préfet de la région Pays de la Loire le 5 juin 2023 pour engager la négociation du volet du CPER 2021-2027 relatif aux mobilités,

Vu la concertation engagée avec les conseils départements et les agglomérations des cinq départements par courrier du préfet de région et de la présidente du Conseil régional en date du 26 juin 2023

Vu le Protocole d'accord sur l'avenant au CPER 2021-2027 relatif au volet « Infrastructures de transport et mobilités » pour la période 2023-2027, signé le 16 novembre 2023 entre le préfet de la région Pays de la Loire et la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, en présence du Ministre des transports,

Vu l'avis du conseil économique, social, environnemental régional des Pays de la Loire en date du 18 décembre 2023

Vu l'avis émis par l'autorité environnementale le XXXX

Vu la consultation publique organisée du XXXX au XXXX

Vu l'accord de la directrice générale des collectivités locales donné le XXXX au préfet de la région Pays de la Loire de procéder à la signature de l'avenant au CPER 2021-2027.

Vu la délibération du Conseil régional en date du XXXX autorisant la présidente du Conseil régional à signer l'avenant au CPER 2021-2027

DECIDENT :

- L'annexe n°6 relative à la maquette financière du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 est remplacée par la version actualisée jointe au présent avenant.

- Le chapitre 2 « Priorités de la future contractualisation 2023-2027 » du volet thématique n°3 « Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain » du Contrat de Plan Etat-Région 2027 est remplacé par ce qui suit :

2. Accompagner la transition des mobilités et l'augmentation de l'offre de transports durables sur tous les territoires

Plus de la moitié des projets du Contrat d'avenir relatifs aux transports ont été intégralement réalisés à date. **Le CPER permet de traduire les engagements financiers pour la réalisation des projets qui s'inscrivent dans une trajectoire de moyen terme**, en particulier l'amélioration de la desserte de l'aéroport Nantes-Atlantique et des aéroports parisiens, l'amélioration du cadencement et de la régularité sur la ligne Nantes-Angers-Sablé, le renforcement des liaisons ferroviaires vers la Bretagne et la mise à 2x3 voies de la RN165.

Le CPER prévoit pour la période 2023-2027 un **investissement sur les 5 prochaines années de l'État à hauteur de 306 M€, dont 50 M€ de contribution exceptionnelle au titre du solde des engagements du contrat d'avenir. La Région contractualise ses propres financements à hauteur de 234,9 M€.**

Cette ambition s'accompagne du soutien hors CPER de projets qui contribuent directement à l'amélioration des mobilités en Pays de la Loire et qui sont valorisés à hauteur de 136 M€ pour l'État, et 157,9 M€ pour la Région. Il s'agit en particulier pour l'État du financement du projet ferroviaires Massy-Valenton, de la réouverture de la ligne Cholet – Les Herbiers et du financement des transports en commun en site propre.

Ainsi, par rapport à la période 2015-2022, l'État augmente son effort financier sur le volet mobilité du CPER de +80 %, et la Région de +77 %.

Cet effort financier permet d'accélérer la transition des mobilités vers des modes de déplacement moins émetteurs de gaz à effet de serre, dans une logique de planification écologique. **Plus de deux tiers des montants du volet mobilités du CPER sont ainsi consacrés à des investissements en faveur du train, des transports collectifs et du vélo.**

Les priorités retenues dans le cadre du CPER pour la période 2023-2027 sont :

- I. **Poursuivre les opérations de long terme initiées par le CPER 2015-2020, en particulier celles prévues par le Contrat d'avenir**, qui se traduira par une hausse significative des investissements sur le réseau ferroviaire structurant afin de poursuivre l'amélioration de la liaison vers Paris et la modernisation des liaisons vers la Bretagne.

La **desserte de l'aéroport Nantes-Atlantique** sera renforcée via la création d'une halte ferroviaire sur la ligne Nantes – Saint-Gilles/Pornic, la création d'une ligne de bus à haut niveau de service allant du centre-ville et de la gare de Nantes jusqu'à l'aéroport via Rezé, la création de voies d'entrecroisement sur le périphérique, et l'amélioration des cheminements vélo. Compte tenu des enjeux forts d'accessibilité de l'aéroport, l'État mobilisera sur ces différents projets 23,6 M€, soit plus de 60 % du montant total des travaux.

Les investissements permettant d'améliorer à moyen terme la régularité des trains sur la liaison ferroviaire vers Paris seront financés à titre exceptionnel intégralement par l'Etat, au travers de la mise en place de la télésurveillance et de la pose de clôtures pour prévenir les

collisions avec le gibier. Ce seront concrètement 72km supplémentaires de lignes qui seront posées, pour porter d'ici 2027 à 90km le linéaire protégé, soit 5 fois plus qu'aujourd'hui. Cette protection permettra le traitement de l'essentiel des zones prioritaires où se concentrent aujourd'hui la grande majorité des collisions, pour un investissement de 12 M€ qui vient s'ajouter au programme déjà financé dans le précédent CPER et à celui mené en propre par le groupe SNCF. Au global ce sont donc près de 20M€ qui y seront consacrés dans la période.

Par ailleurs, la Région et l'État poursuivront la **mise en accessibilité des gares régionales** avec un montant d'investissement estimé de 12 M€, incluant les gares de Mauves et Couëron qui seront connectées au SERM Régional.

La démarche de schéma directeur ferroviaire pour l'axe magistral Nantes-Angers-Sablé sera poursuivie, à l'instar du grand projet de **Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire** ou encore la **fluidification des axes routiers stratégiques** (RN165, périphérique nantais, ...).

- II. **Renforcer l'accessibilité des Pays de la Loire** : pour concrétiser cette ambition, **l'État assurera, à titre exceptionnel, la totalité du financement attendu de la part des collectivités ligériennes pour finaliser les travaux de la section Ouest de Massy-Valenton et pour la création de la gare Pont de Rungis** interconnectée avec la ligne 14 du métro.

L'État mobilisera également une enveloppe forfaitaire de 11,14 M€ pour contribuer au projet porté par SNCF Réseau de **modernisation des commandes centralisées des aiguillages à Nantes et au Mans**.

Enfin le protocole acte la poursuite des études pour le **déploiement de la signalisation ERTMS sur l'axe Nantes – Angers – Sablé**, afin d'améliorer le cadencement des trains circulant sur cette ligne.

- III. **Le développement de services express régionaux métropolitains** : la Région poursuit l'objectif de déploiement d'un service express régional métropolitain sur l'ensemble du territoire. Nantes verra un cadencement à la demi-heure voire au quart d'heure sur certaines lignes. L'État et la Région lanceront des études de préfiguration pour la mise en place de SERM sur Angers et Le Mans.

Les premiers investissements porteront sur l'augmentation de la capacité à l'ouest de la gare de Nantes (suppression du cisaillement de Chantenay et adaptation de la signalisation dans le tunnel de Chantenay), l'accueil de 2 trains sur une même voie en gare de Nantes, l'étude de la diamétralisation des circulations, et la mise en place d'une commande centralisée du réseau. Ces investissements permettront la désaturation du nœud ferroviaire et la mise au standard européen de la gare de Nantes, et s'inscrivent dans la continuité des travaux déjà engagés notamment via la mise en service du nouveau terminus technique d'Ancenis fin 2021 et le développement de l'offre de trains TER de la Région qui a d'ores et déjà permis d'atteindre sur certaines sections de l'étoile ferroviaire de Nantes une fréquence à la ½ heure en heure de pointe.

IV. **Favoriser la cohésion des territoires** : la priorité donnée aux transports du quotidien se traduit également par la poursuite de la **régénération des lignes ferroviaires du quotidien** dans le cadre du protocole d'accord conclu entre l'État et la Région en 2022, et qui a d'ores et déjà permis de réaliser des investissements structurants sur les lignes Le Mans-Alençon, Clisson-Cholet, et Retiers-Chateaubriant. Le CPER intègre un **montant total d'études et de travaux de 135 M€ d'ici 2027 sur 8 lignes ferroviaires utilisées au quotidien par les ligériens**¹. La Région assurera en particulier dans le cadre de sa contribution au CPER le financement des travaux de régénération de la ligne Thouars – La Roche sur Yon, pour un montant de 93 M€ de travaux.

S'agissant des dessertes routières, l'État et la Région confirment la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation de la **déviations d'Ernée**, le lancement des études pour la **déviations du centre-ville de Mayenne** et l'actualisation des études pour la **déviations de Blain et de la Grignonnais**, ainsi que pour la **sécurisation de la RN171 entre Savenay et Montoir de Bretagne**. La Région contribuera à titre exceptionnel et dans le cadre des crédits valorisés à la réalisation de créneaux de dépassement sur la RD357 à hauteur de Saint-Calais, à la création du barreau pour relier directement l'échangeur de l'A11 à la RD323 et au lancement d'études préalables sur la RD771 entre Cossé le Vivien et Renazé.

L'État et la Région confirment également leur engagement à poursuivre leur soutien la **sécurisation du passage à niveau 145 situé sur la commune de Neau** dans le cadre du nouveau projet en cours de définition avec l'appui de l'IGEDD et qui sera prochainement soumis aux élus et aux acteurs locaux. L'État mobilisera deux lignes de crédits nationales : le fonds d'aménagement des passages à niveau pour financer les investissements de court terme nécessaires pour sécuriser le passage à niveau existant, et le fonds de suppression des passages à niveau pour la réalisation des ouvrages nécessaires à moyen terme pour permettre la suppression définitive du passage à niveau 145. Les travaux de suppression du passage à niveau, estimés à date à environ 35 M€, pourront faire l'objet d'un financement à hauteur de 50 % par l'État dans ce cadre en fonction des solutions techniques retenues.

Enfin l'État et la Région conviennent de se mobiliser, hors CPER, pour financer la **réouverture aux voyageurs de la ligne Cholet – Les Herbiers** dans le cadre du scénario « cible » établi avec les partenaires. La ligne présente un potentiel important de l'ordre de 500 000 voyageurs par an, très majoritairement en substitution du transport par route. Ce projet bénéficiera d'un financement forfaitaire exceptionnel de 20 M€ de l'État, en complément des 12 M€ prévus par la Région, ce qui permet d'ores et déjà d'assurer 65 % du financement nécessaire à la réalisation des travaux.

¹ Nantes-St Gilles-Pornic (augmentation du cadencement et régénération de la ligne), La-Roche-Sur-Yon / Les Sables d'Olonnes (augmentation de la capacité de la ligne et régénération), La Poissonnière – Cholet (modernisation de la voie et des systèmes d'exploitation et régénération), Clisson-Cholet (régénération), Nantes-Chateaubriant (régénération), Retiers-Châteaubriant (régénération). La régénération de la ligne Alençon – Le Mans – Tours constitue également une priorité d'investissement dans les prochaines années, dont le financement sera assuré sur les fonds propres de SNCF réseau.

- V. **Poursuivre la transition écologique et énergétique des transports et des mobilités**, en accompagnant le développement des mobilités actives et des transports collectifs, la requalification environnementale du réseau routier, ou encore le développement du fret ferroviaire et fluvial. Le présent protocole prévoit de manière inédite un **financement de l'État et de la Région à hauteur de 53,4 M€ pour le développement des infrastructures cyclables, de 18 M€ pour le développement du fret ferroviaire et 1,5 M€ pour le développement du transport fluvial**, afin d'accélérer la décarbonation de tous les modes de transport.

Cet effort se traduit également dans **l'accélération des projets de décarbonation du Grand Port Maritime Nantes - Saint-Nazaire, pour lesquels l'État et la Région augmentent significativement et à parité leur contribution financière, pour la porter de manière cumulée à hauteur de 65 M€**. Cet effort permettra d'accélérer la transition du modèle économique du port, de consolider son activité historique de construction navale et d'être au rendez-vous de la constitution d'une filière française des énergies marines renouvelables via le soutien au projet EOLE de quai dédié aux EMR.

L'ensemble des opérations programmées sur la période 2023-2027 dans le cadre du volet thématique n°3 « Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain » est présenté en annexe 7 du CPER.

Les opérations inscrites au présent avenant feront l'objet d'un suivi en comité de pilotage rassemblant l'ensemble des financeurs. Outre le suivi du projet, le comité de pilotage a pour rôle de préparer les conventions financières actant les conditions de financement propres à chaque projet, ainsi que de définir les critères d'éco-conditionnalité adaptés à l'évitement, la prévention et la compensation des impacts du projet sur l'environnement. Ces comités de pilotage pourront être préparés le cas échéant par un comité technique.

Afin d'assurer un suivi global de l'avancement du volet « infrastructures de transport et mobilités » du CPER, un comité de suivi sera réuni a minima une fois par an, sous la co-présidence de l'État et de la Région. Le comité de suivi a notamment pour mission de s'assurer du bon avancement des projets et de l'engagement des crédits, de valider la programmation annuelle, de proposer si besoin des redéploiements entre opérations, et d'approuver le bilan annuel d'exécution.

CPER 2021- 2027 des Pays de la Loire MAQUETTE FINANCIERE		Enveloppes contractualisées 2021-2027		Enveloppes Plan de relance		Enveloppes valorisées		Enveloppes totales
		Etat	Région	Etat	Région	Etat	Région	État et Région
TOTAL GENERAL (en €)		788 388 570 €	784 207 144 €	479 487 953 €	497 000 000 €	794 887 804 €	811 152 249 €	4 155 123 720 €
Volet thématique 1	1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale							
	cf Accord de relance			540 M€ dont 479,5 M€ adossés au CPER	497 M€			
Volet thématique 2	2-Accompagner la transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000 €	265 330 000 €	181 489 868 €		170 999 509 €	241 940 000 €	1 070 039 377 €
ACCOMPAGNER								
Objectif stratégique 2.1	2.1-Transition écologique	115 045 000 €	140 000 000 €	112 908 868 €		0 €	0 €	367 953 868 €
Sous-objectif	2.1.1 - Gestion des ressources en eau	70 000 000 €	60 000 000 €	8 800 000 €				138 800 000 €
Sous-objectif	2.1.2 – Prévention des risques	3 700 000 €	7 000 000 €					10 700 000 €
Sous-objectif	2.1.3 – Protection de la biodiversité	7 370 000 €	21 000 000 €	5 035 555 €				33 405 555 €
Sous-objectif	2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics		24 000 000 €	83 173 313 €				107 173 313 €
Sous-objectif	2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables	22 000 000 €	20 000 000 €	15 900 000 €				57 900 000 €
Sous-objectif	2.1.6 – Economie circulaire	11 975 000 €	8 000 000 €					19 975 000 €
Objectif stratégique 2.2	2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000 €	118 830 000 €	40 000 000 €		26 847 727 €	0 €	276 952 727 €
Sous-objectif 2.2.1	2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore	76 775 000 €		40 000 000 €		25 830 000 €		142 605 000 €
Sous-objectif 2.2.2	2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attractifs pour les écosystèmes régionaux d'innovation	14 500 000 €				1 017 727 €		15 517 727 €
Objectif stratégique 2.3	2.3 – Transition productive	3 960 000 €	3 500 000 €	17 007 000 €		11 337 670 €	11 340 000 €	47 144 670 €
Sous-objectif	2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir			17 007 000 €		11 337 670 €	11 340 000 €	39 684 670 €
Sous-objectif	2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire	3 960 000 €	3 500 000 €					7 460 000 €
Objectif stratégique 2.4	2.4 – Transition numérique	0 €	3 000 000 €	11 574 000 €		132 814 112 €	230 600 000 €	377 988 112 €
Sous-objectif	2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire		3 000 000 €	3 500 000 €		132 814 112 €	110 600 000 €	249 914 112 €
Sous-objectif	2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance			8 074 000 €			120 000 000 €	128 074 000 €
Volet thématique 3	Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	359 331 155 €	244 175 144 €	40 414 053 €	7 950 000 €	135 339 805 €	159 212 249 €	946 422 406 €
RELIER								
Objectif stratégique 3.1	3.1 – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022)	52 716 557 €	9 273 191 €	40 414 053 €	7 950 000 €		1 312 249 €	111 666 050 €
Sous-objectif	3.1.1 – Opérations ferroviaires	45 299 914 €	4 887 555 €	12 983 617 €			1 312 249 €	64 483 335 €
Sous-objectif	3.1.2 – Opérations routières	4 198 143 €	1 972 000 €	9 089 873 €				15 260 016 €
Sous-objectif	3.1.3 – Transition écologique du Grand Port Maritime Nantes Saint Nazaire	2 868 500 €	2 350 000 €	9 000 000 €	7 950 000 €			22 168 500 €
Sous-objectif	3.1.4 – Développement de la multimodalité	350 000 €	63 636 €	9 340 563 €				9 754 199 €
Objectif stratégique 3.2	3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027	306 614 598 €	234 901 953 €			135 339 805 €	157 900 000 €	834 756 356 €
Sous-objectif	3.2.1 – Opérations routières	92 455 000 €	10 085 000 €				5 000 000 €	107 540 000 €
Sous-objectif	3.2.2 – Opérations ferroviaires	80 176 000 €	151 990 250 €			88 850 000 €	152 900 000 €	473 916 250 €
Sous-objectif	3.2.2.1 – Réseau ferroviaire	67 636 000 €	138 344 250 €			76 600 000 €	141 000 000 €	423 580 250 €
Sous-objectif	3.2.2.2 – Accessibilité des gares	3 540 000 €	4 646 000 €			350 000 €		8 536 000 €
Sous-objectif	3.2.2.3 – Fret ferroviaire	9 000 000 €	9 000 000 €			11 900 000 €	11 900 000 €	41 800 000 €
Sous-objectif	3.2.3 – SERM Nantes, Angers, Le Mans	56 816 000 €	17 934 000 €					74 750 000 €
Sous-objectif	3.2.4 – Opérations portuaires	32 850 000 €	32 807 069 €			2 150 000 €		67 807 069 €
Sous-objectif	3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000 €						1 500 000 €
Sous-objectif	3.2.6 – Modes actifs	29 217 598 €	17 735 634 €			6 459 805 €		53 413 037 €
Sous-objectif	3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000 €	4 350 000 €					17 950 000 €
Sous-objectif	3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports					37 880 000 €		37 880 000 €
Volet thématique 4	Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415 €	274 702 000 €	257 584 032 €		488 548 490 €	410 000 000 €	1 649 611 937 €
PRESERVER								
Objectif stratégique 4.1	4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415 €	210 000 000 €	55 518 919 €		13 000 000 €	0 €	455 142 334 €
Sous-objectif	4.1.1 - Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées	174 123 415 €		45 318 919 €				219 442 334 €
Sous-objectif	4.1.2 – Résorption des friches	2 500 000 €		10 200 000 €				12 700 000 €
Sous-objectif	4.1.3 – Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire					13 000 000 €		13 000 000 €
Objectif stratégique 4.2	4.2 – Santé	0 €	21 000 000 €	140 467 404 €		301 508 490 €	0 €	462 975 894 €
Sous-objectif	4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires			8 346 990 €		6 620 000 €	0 €	14 966 990 €
Opération	Opération : 4.2.1.1 – Soutenir le déploiement de la télé-médecine					3 000 000 €		3 000 000 €
Opération	Opération : 4.2.1.2 – Soutenir la création de maisons de santé professionnelles					3 620 000 €		3 620 000 €
Opération	Opération : 4.2.1.3 – Renforcer l'offre de formation en infirmiers et aides-soignants			8 346 990 €				8 346 990 €
Sous-objectif	4.2.2 – Soutenir les investissements dans les établissements de santé			132 120 414 €		109 888 490 €		242 008 904 €
Sous-objectif	4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hôpital-universitaire sur l'île de Nantes					185 000 000 €		185 000 000 €
Objectif stratégique 4.3	4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000 €	13 202 000 €	43 787 709 €		171 540 000 €	395 000 000 €	635 152 709 €
Sous-objectif	4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers	11 623 000 €	13 202 000 €	11 062 709 €				35 887 709 €
Sous-objectif	4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage						189 000 000 €	189 000 000 €
Sous-objectif	4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences			32 725 000 €		171 540 000 €	206 000 000 €	410 265 000 €
Objectif stratégique 4.4	4.4 – Culture	22 500 000 €	22 500 000 €	17 810 000 €		2 500 000 €	15 000 000 €	80 310 000 €
Sous-objectif	4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	14 500 000 €				2 500 000 €		34 810 000 €
Sous-objectif	4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs	4 000 000 €		17 810 000 €				6 000 000 €
Sous-objectif	4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture	4 000 000 €						4 000 000 €
Objectif stratégique 4.5	4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000 €	3 000 000 €					6 031 000 €
Objectif stratégique 4.6	4.6 – Sport	5 000 000 €	5 000 000 €					10 000 000 €

CPER 2021-2027 Pays de la Loire – Volet « Infrastructures de transport et mobilités » 23-27 – Crédits contractualisés

Volet	Sous-volet	Nature d'opération	Intitulé Opération	Sous-opération	Coût total (en €)	État	Région	Autres financeurs			
Routier		Aménagement routes	Etudes générales routières (RN844 Périphérique de Nantes – Porte d'Armor, RN171 – Déviations de Blain et de la Grigonnais, RN12 – Déviation de Mayenne)		1 500 000	1 500 000					
			RN171 – Sécurisation et réduction de la congestion entre échangeurs de Trignac et Certé		4 000 000	4 000 000					
			RN844 – Périphérique de Nantes – Porte des Sorinières		800 000	800 000					
			RN844 – SDAGT – Voies d'entrecroisement au nord de Cheviré		5 470 000	2 735 000	680 000	2 055 000			
		Aménagement des routes					11 770 000	9 035 000	680 000	2 055 000	
		Désenclavement routes	RN12 – Déviation d'Ernée	43 500 000	31 545 000	5 430 000	6 525 000				
		Désenclavement des routes					43 500 000	31 545 000	5 430 000	6 525 000	
		Développement routes	RN165 – Mise à 2x3 voies entre Sautron et le Temple de Bretagne		60 000 000	50 000 000	3 600 000	6 400 000			
RN844 – Périphérique de Nantes – Complexe de Bellevue			3 000 000	1 875 000	375 000	750 000					
Développement des routes					63 000 000	51 875 000	3 975 000	7 150 000			
Opérations routières					118 270 000	92 455 000	10 085 000	15 730 000			
Ferroviaire	Réseau ferroviaire	Modernisation réseau structurant	Etude des passages à faune et clôtures sur l'axe NAS		12 000 000	12 000 000		0			
			Etude sur les conséquences du classement au RTET du réseau ligérien	Etude d'inventaire sur les besoins liés au classement RTET (gabarit, vitesse, nœuds...), dont ERTMS Angers-Saumur et Savenay-St Nazaire	1 000 000	500 000	500 000	0			
			Etudes sur les aménagements d'infrastructures pour SRM 2030-2050	Aménagement plan de voie Laval/le Mans/Château du Loir	3 000 000	1 350 000	1 650 000	0			
			Gare TGV Orly Pont de Rungis : création d'une gare mezzanine entre LGV et ligne 14 pour l'intermodalité air/fer		4 000 000	4 000 000	0	0			
			LNOBPL – axe sud Nantes / Rennes / Quimper	Ligne classique ERTMS Nantes/Savenay/Redon Savenay (ERTMS, aménagement capacitaire (Nantes-Rennes), relèvement de vitesse (Savenay-Redon), mise au gabarit RTE-T (Nantes-Rennes), optimisation raccordement de Redon, et hypothèse virgule Savenay		6 300 000	3 654 000	1 764 000	882 000		
				Ligne nouvelle Rennes/Redon		5 250 000	3 045 000	1 470 000	735 000		
			Modernisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé : ERTMS Sablé/Angers, Remisages pairs et impairs, quai militaire, sous-station Ecoflant		12 300 000	9 495 000	450 000	2 355 000			
			Télésurveillance de l'axe		8 000 000	5 800 000	0	2 200 000			
			Modernisation réseau structurant					51 850 000	39 844 000	5 834 000	6 172 000
			Lignes du quotidien	Modernisation La Possonnière-Cholet		6 000 000	1 200 000	4 800 000	0		
				Modernisation La Roche sur Yon-Les Sables d'Olonne		5 000 000	1 000 000	4 000 000	0		
				Modernisation Nantes Bordeaux (renouvellement de la 2 ^e voie la Roche-la Rochelle)		1 300 000	260 000	910 000	130 000		
		Ligne Clisson Cholet (voie notamment)		9 000 000	1 900 000	6 335 000	765 000				
		Ligne La Possonnière Cholet		5 000 000	2 000 000	2 575 000	425 000				
		Ligne La Roche Les Sables		4 000 000	900 000	2 460 000	640 000				
		Ligne Retiers Châteaubriant		150 000		137 250	12 750				
		Ligne Tram Train Nantes Chateaubriant		2 000 000	400 000	1 430 000	170 000				
		Lignes Nantes Saint Gilles Pornic (OA pont Pirmil notamment)		9 000 000	1 900 000	6 335 000	765 000				
		Régénération Thouars-La Roche sur Yon		93 000 000		93 000 000	0				
		Retiers Châteaubriant suite augmentation de la capacité et amélioration temps de parcours		Augmentation vitesse + 4 AR (adaptation voie : pédales annonces, etc)		440 000	88 000	352 000	0		
				Modernisation ligne (signalisation, points croisement)		220 000	44 000	176 000	0		
		Lignes du quotidien					135 110 000	9 692 000	122 510 250	2 907 750	
		Sécurisation du réseau ferroviaire		Découpage de block tunnel de Chantenay – phase amont		1 500 000	1 350 000		150 000		
				Découpage de block tunnel de Chantenay (travaux phase1) – phase travaux		7 500 000	6 750 000		750 000		
		Sécurisation des infrastructures pour le développement du transport ferroviaire					9 000 000	8 100 000		900 000	
		Etudes	Besoins d'études ou travaux au fil de l'eau		20 000 000	10 000 000	10 000 000	0			
		Réseau ferroviaire					215 960 000	67 636 000	138 344 250	9 979 750	

Volet	Sous-volet	Nature d'opération	Intitulé Opération	Sous-opération	Coût total (en €)	État	Région	Autres financeurs			
Ferroviaire	Accessibilité des gares et PEM		Mise en accessibilité de la gare de La Ferté Bernard		3 500 000	875 000	1 750 000	875 000			
			Mise en accessibilité de la gare de Pontchâteau		2 800 000	700 000	1 400 000	700 000			
			Mise en accessibilité de la gare du Mans quai A		3 930 000	1 965 000	786 000	1 179 000			
			PEM Laval		460 000		460 000	0			
			PEM les Sables / Olonne sur mer		250 000		250 000	0			
	Accessibilité des gares et PEM					10 940 000	3 540 000	4 646 000	2 754 000		
	Fret ferroviaire			Etudes d'implantation sur le nœud nantais		1 000 000					
				Plateforme de transport combiné à Trélazé		4 800 000					
				Plateforme rail-route Saint-Berthevin		13 500 000	9 000 000	9 000 000	6 750 000		
				Rénovation de l'ITE de Longuefuye (Séché)		450 000					
				Télécommande Priory (44)		5 000 000					
	Fret ferroviaire					24 750 000	9 000 000	9 000 000	6 750 000		
	Opérations ferroviaires					251 650 000	80 176 000	151 990 250	19 483 750		
	SERM Nantes, Angers, Le Mans	SERM ferroviaire		Création d'une halte ferroviaire pour la desserte de l'aéroport Nantes Atlantiques avec évitement et télécommande des postes		15 000 000	10 000 000	2 500 000	2 500 000		
Etude de flux de la gare de Nantes en situation cible à horizon 203 et 2050					100 000	50 000	40 000	10 000			
Etudes PEM : SERM, équipements gares, intermodalités					300 000	150 000	120 000	30 000			
Modernisation du nœud de Nantes				Bâtiment CCR (Commande Centralisée du Réseau) – phase travaux		15 900 000	11 135 000		4 765 000		
				ERTMS dans la gare de Nantes - phase amont		1 000 000	500 000	400 000	100 000		
				Modernisation de la gare de Nantes Phase 1 (Nœud) – phase amont.		12 760 000	7 663 500	1 921 500	3 175 000		
				Modernisation de la gare de Nantes Phase 1 (Nœud) – phase travaux		9 400 000	5 647 500	1 417 500	2 335 000		
				Suppression du cisaillement de Chantenay et aménagement du garage – phase amont		3 700 000	3 330 000		370 000		
				Suppression du cisaillement de Chantenay et aménagement du garage – phase travaux		2 800 000	2 520 000		280 000		
Modernisation du nœud de Nantes					45 560 000	30 796 000	3 739 000	11 025 000			
Modernisation Nantes-St Gilles/Pornic – phase amont					7 000 000	3 500 000	2 800 000	700 000			
Modernisation Nantes-St Gilles/Pornic – phase travaux					4 000 000	2 600 000	1 000 000	400 000			
SERM Angers et Le Mans :Etude de définition des niveaux de service des étoiles ferroviaires d'Angers et du Mans					5 000 000	3 125 000	625 000	1 250 000			
Suppression de la traversée voie piétonne (TVP) de Cordemais			1 000 000	500 000	500 000	0					
SERM Ferroviaire					77 960 000	50 721 000	11 324 000	15 915 000			
Accompagnement du SERM de Nantes				Amélioration du rabattement vélos vers les gares du SERM : liaisons douces Becquerel-Babinière (1 M€), Sorinière-Rezé gare de pont Rousseau (10,63 M€), et DoulonCarquefou (0,8 M€)		12 000 000	1 000 000	1 000 000	10 000 000		
				Mise en accessibilité de la gare de Mauves sur Loire		340 000	170 000	85 000	85 000		
				Mise en accessibilité gare de Couéron		700 000	350 000	175 000	175 000		
				Modernisation de la gare routière de Nantes		1 300 000	0	1 300 000	0		
				Renforcement des pôles d'échange multimodaux des gares connectées aux SERM : Saint-Pazanne (300 k€), Pornic (300 k€), Saint-Gilles-Croixde-Vie (550 k€), Ancenis (300 k€), Montaigu (500 k€), Cholet (350 k€)		2 300 000	0	2 300 000	0		
	Déploiement de parkings relais P+R : Ville au Denis (0,75 M€), Babinière (8,7 M€), les Sablières (0,8 M€)				10 750 000	4 000 000	1 750 000	5 000 000			
Augmentation des capacités de stationnement (voitures et vélos) dans les gares du SERM : gares de Mauves, Couéron, Bouaye		1 090 000	545 000		545 000						
Intermodalité et accompagnement du SERM					28 480 000	6 065 000	6 610 000	15 805 000			
Services express régionaux métropolitains – Nantes, Angers, Le Mans					106 440 000	56 786 000	17 934 000	31 720 000			

Volet	Sous-volet	Nature d'opération	Intitulé Opération	Sous-opération	Coût total (en €)	État	Région	Autres financeurs
Portuaire	Développement des plates-formes logistiques		Développement de nouvelles énergies (reconversion TC, courant de quai, hydrogène, e-carburant, captage de CO2...) : Etudes et Préparation de parcelles		5 000 000	1 500 000	1 500 000	2 000 000
			Modernisation de la forme-écluse Joubert (dont remplacement de la porte amont)		32 000 000	6 000 000	6 000 000	20 000 000
			Plateformes logistiques Plug & Play et capacités logistiques Montoir		15 000 000	4 500 000	4 500 000	6 000 000
			Régénération des ouvrages mobiles, formes et écluses de Saint-Nazaire		15 000 000	3 750 000	3 750 000	7 500 000
			Roulier : Régénération et up-grade des postes rouliers de Montoir de Bretagne		10 000 000	2 100 000	2 057 069	5 842 931
	Développement des plates-formes logistiques		77 000 000	17 850 000	17 807 069	41 342 931		
	Quai éolien off short à Saint-Nazaire		Quai éolien offshore à St-Nazaire (projet EOLE)		35 000 000	15 000 000	15 000 000	5 000 000
Opérations portuaires					112 000 000	32 850 000	32 807 069	46 342 931
Fluvial			Augmenter l'offre d'infrastructures fluviales adaptées aux usages a venir		1 400 000	1 400 000		0
			Création et animation d'un réseau d'acteurs autour du report modal vers le fleuve		50 000	50 000		0
			Etude permettant l'identification des flux captables pour du fret fluvial en complémentarité avec l'étude fret ferroviaire menée par la région		50 000	50 000		0
Opérations fluviales					1 500 000	1 500 000	0	0
Modes actifs			Soutien aux modes actifs – Véloroutes (cf. liste des projets en annexe)		121 433 671	29 217 598	17 735 634	74 480 439
Modes actifs					121 433 671	29 217 598	17 735 634	74 480 439
Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique			Actions socles SDA phase 1- Amélioration cheminements modes actifs (porte Retz, rue de l'aviation, connexion aéroport)		2 900 000	1 650 000	625 000	625 000
			Actions socles SDA phase 2 : VRTC Porte de Retz, Liaisons modes actifs (autres que phase 1 et VM85), VRTC Gréneraie gare de Nantes pour BHNS		3 000 000	1 700 000	650 000	650 000
			Voies d'entrecroisement entre les portes de Bouguenais et Retz + scénario mixte VE/VTR		8 100 000	6 100 000	1 000 000	1 000 000
			Infrastructure BHNS route de Pornic – phase amont		900 000	450 000	225 000	225 000
			Infrastructure BHNS route de Pornic – phase travaux (hors L8 DNLT)		4 400 000	2 200 000	1 100 000	1 100 000
			Infrastructure BHNS VM85 – phase amont		1 500 000	750 000	375 000	375 000
			Intermodalité aéroport et zone aéroportuaire (TC urbains et cars/vélos/taxis...)		1 000 000	500 000	250 000	250 000
		Intermodalité gare ferroviaireP+R, stationnement vélos , cheminements		500 000	250 000	125 000	125 000	
Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique					22 300 000	13 600 000	4 350 000	4 350 000
TOTAL GÉNÉRAL – Volet « Mobilités » 2023-2027 Pays de la Loire – Crédits contractualisés					733 593 671	306 584 598	234 901 954	192 107 120

CPER 2021-2027 Pays de la Loire – Volet « Infrastructures de transport et mobilités » 23-27 – Crédits valorisés

Volet	Intitulé Opérations	Coût total (en €)	État	Région	Autres cofinanceurs
Routier	Barreau du diffuseur de l'Huisne sarthoise à l'axe Le Mans-Paris	10 600 000		3 000 000	7 600 000
	Cossé-le-Vivien (en Mayenne)	2 400 000		1 000 000	1 400 000
	RD357 – Est, axe le Mans - Saint-Calais, création de trois créneaux de dépassement	10 000 000		1 000 000	9 000 000
Opérations routières		23 000 000		5 000 000	18 000 000
Ferroviaire	Régénération ligne fret Sablé – Château-Gontier	33 900 000	11 900 000	11 900 000	10 100 000
	Atelier de maintenance Nantes Blottereau			58 000 000	
	Atelier de maintenance étoile mancelle			71 000 000	
	Cholet – Les Herbiers (réouverture aux voyageurs)	49 000 000	20 000 000	12 000 000	17 000 000
	Contournement sud de l'Île de FranceMassy-Valenton Ouest	172 000 000	56 600 000		115 400 000
Rampe pour favoriser les mobilités douces en gare de Laval	1 000 000	350 000		650 000	
Opérations ferroviaires		255 900 000	88 850 000	152 900 000	143 150 000
Portuaire	Changement de la porte-écluse du port de commerce des Sables d'Olonne	2 500 000	750 000		1 750 000
	Création de nouveaux pontons pour augmenter le trafic des bacs de Loire	5 000 000	1 400 000		3 600 000
Opérations portuaires		7 500 000	2 150 000		5 350 000
Mode actifs	Aménagement d'un axe magistral cyclable entre Nantes et Couëron	6 750 000	1 012 500		5 737 500
	Aménagement d'un axe vélo entre Angers Beaucouzé et St Leger-de-Linières (rue de la liberté)	2 706 640	220 398		2 486 242
	Aménagement d'une liaison cyclable du bourg aux Étourneaux le long de la RD14	1 046 859	218 737		828 122
	Création d'une liaison douce cyclable par l'aménagement de 2 voies vertes	443 885	168 750		275 135
	Création d'une passerelle cyclable et piétonne pour le franchissement de la Sèvre entre les communes de Gétigné et Cugand	1 217 700	608 850		608 850
	Création d'un aménagement cyclable en site propre de type voie verte le long de la rivière de l'Oudon entre les communes déléguées de Segré et de la Chapelle-sur-Oudon.	1 444 143	555 193		888 950
	Création d'un itinéraire cyclable intercommunal entre les communes de Mouchamps et des Herbiers	415 760	207 880		207 880
	Création d'une passerelle piétons/cycles sur la Varenne à Ambrières les Vallées	862 058	431 029		431 029
	Création de voies cyclables route de Château-Gontier et espace touristique du Mûrier	421 280	131 000		290 280
	Liaison cyclable Treillières/Nantes	2 580 000	948 408		1 631 592
	Liaison La Flèche – Malicorne-sur-Sarthe	2 023 999	324 447		1 699 552
	Mobilité active boulevard des Jardiniers et Route du Mans	1 271 394	585 871		685 523
	RD 113 – Aron – Mayenne	232 330	115 125		117 205
	RD 207 – La Bazoge Montpinçon – Mayenne	484 500	240 600		243 900
	RD 225 – Saint-Baudel – Mayenne	247 080	122 500		124 580
	Réalisation d'aménagements cyclables sur le boulevard Pierre Mendès-France	475 025	237 512		237 513
	Réalisation d'une voie verte entre La Suze-sur-Sarthe et Malicorne-sur-Sarthe	1 632 087	218 047		1 414 040
Réalisation de l'itinéraire cyclable "Centre-ville - Gare" desservant les commerces, écoles, collège, Quai des Sports, l'entreprise Prunier et le secteur des Landes	253 324	112 958		140 366	
Modes actifs		24 508 064	6 459 805		18 048 259
Soutien aux transports collectifs et autres modes de transport	TCSP4 – BHNS CARENE	70 000 000	4 400 000		65 600 000
	TCSP4 – BHNS Le Mans	63 200 000	6 880 000		56 320 000
	TCSP4 – CETEX Nantes	98 200 000	2 130 000		96 070 000
	TCSP4 – PEM Angers	3 899 001	530 000		3 369 001
	TCSP4 – PEM Cholet	9 744 151	1 240 000		8 504 151
	TCSP4 – Tramway Le Mans	55 000 000	2 070 000		52 930 000
	TCSP4 – Tramway Nantes	184 000 000	17 950 000		166 050 000
	TCSP4 – VRTC RD178 CD44	6 280 000	1 010 000		5 270 000
	TCSP4 – VRTC RD723 CD44	7 760 000	1 420 000		6 340 000
	Refection de la piste de l'aérodrome de Laval	800 000	250 000		550 000
Soutien aux transports collectifs et autres modes de transport		498 883 152	37 880 000		461 003 152
TOTAL GÉNÉRAL – Volet « Mobilités » 2023-2027 Pays de la Loire – Crédits valorisés		809 791 216	135 339 805	157 900 000	645 551 411

CPER 2021-2027 des Pays de la Loire – Volet Mobilités » 23-27

LISTE INDICATIVE DES PROJETS « VELOURUTES » (« Soutien aux modes actifs » – crédits contractualisés)

La liste ci-dessous recense les projets sélectionnés pour un financement au titre du CPER, sous réserve de leur réalisation effective. Cette liste est donc susceptible de connaître des évolutions dans le cas où certains de ces projets seraient abandonnés.

Nature d'opération	Intitulé Opération	Coût total (en €)	État	Région	Autres financeurs
Création d'itinéraires	Allée 8 mai – La Montagne	200 000	66 000	40 000	94 000
	Aménagement d'un itinéraire cyclable entre La Loire à Vélo (Ancenis) et l'itinéraire 1 (VV Carquefou/St Mars la Jaille)- Les Vallons de l'Erdre et Chateaubriant	3 360 000	840 000	200 000	2 320 000
	Aménagement d'un itinéraire cyclable entre La Loire à Vélo (Oudon) et l'itinéraire 1 (VV Carquefou/St Mars la Jaille) - Ligné	840 000	210 000	168 000	462 000
	Aménagement d'un itinéraire cyclable entre La Véloodyssée (Blain) et la Vilaine (Masserac)	1 200 000	300 000	200 000	700 000
	Aménagement d'une voie douce entre Ernée et Montenay	237 671	59 418	47 534	130 719
	Aménagement de la dernière tranche du Boulevard Nature : création, modernisation et sécurisation	13 000 000	2 500 000	200 000	10 300 000
	Aménagement du Tour de Brière (section St Lyphard-La Chapelle des Marais)	400 000	100 000	80 000	220 000
	Bouguenais - rue de la Mouchonnerie et Chemin de la Pièce Audrain	855 000	282 150	171 000	401 850
	Boulevard de Maréchal Leclerc	800 000	264 000	160 000	376 000
	Construction de passerelles à Noyen-sur-Sarthe	950 000	237 500	190 000	522 500
	Création d'un cheminement sécurisé (en site propre) autour du Golf en Arçonnay	400 000	132 000	80 000	188 000
	Création d'une liaison cyclable sécurisée entre Montoir et Pontchâteau	3 200 000	800 000	200 000	2 200 000
	Création d'une liaison voie verte entre Vion et Louailles	500 000	125 000	100 000	275 000
	Création d'une Voie Verte de Sillé le Guillaume à Fresnay sur Sarthe	2 600 000	858 000	200 000	1 542 000
	Enveloppe complémentaire Région pour financer le rabattement vers les gares (1,5 M€/an)	7 500 000	0	7 500 000	0
	Finalisation de la Vélo Francette entre Chambellay et Montreuil-sur-Maine	400 000	132 000	80 000	188 000
	Indre-Saint-Herblain	1 691 000	558 030	200 000	932 970
	Itinéraire 8 Mouilleron le Captif - La Roche-sur-Yon	180 000	59 400	36 000	84 600
	Itinéraire Dompierre sur Yon - Les Flânerie	1 500 000	495 000	200 000	805 000
	Itinéraire n°5 - Liaison entre Paimboeuf et Sainte-Pazanne	4 250 000	1 062 500	200 000	2 987 500
	Itinéraire n°7 - Liaison entre les Pays de Retz et le Vignoble	3 000 000	750 000	200 000	2 050 000
	Le Poiré sur Vie et zones économiques le long de la 4 voies 5 km	1 000 000	250 000	200 000	550 000
	Liaison entre les communes de l'île d'Olonne et des Sables d'Olonne	500 000	125 000	100 000	275 000
	Liaison Front de mer-Iles de Brière reliant Loire à vélo et Véloodyssée	5 800 000	1 450 000	200 000	4 150 000
	Liaison intercommunale Brissac - Mûrs-Erigné/les Ponts-de-Cé	770 000	192 500	154 000	423 500
	Liaison Varades / Saint Florent le Vieil : tronçon gare-pont Varades-île Batailleuse	3 700 000	925 000	500 000	2 275 000
	Nouvelles cliniques nantaises – Rezé	1 000 000	330 000	200 000	470 000
	Place de la Vendée	100 000	33 000	20 000	47 000
	Programme d'aménagement d'itinéraires cyclables sur la métropole (environ 2M / an)	2 800 000	924 000	200 000	1 676 000
	Projet voie verte - Segré-Candé	3 500 000	875 000	200 000	2 425 000
	Projet voie verte Saint Mars la Jaille – Candé	150 000	37 500	30 000	82 500
	RD 274 - Construction d'une liaison douce entre les communes de Pommerieux et de Craon	500 000	125 000	100 000	275 000
	Schéma directeur cyclable « chronovélo » pour mobilités du quotidien	1 830 000	458 000	600 000	772 000
	Secteur de Montaigu – 5 km	1 000 000	250 000	200 000	550 000
Voie verte Oudon	1 800 000	450 000	200 000	1 150 000	
Voie verte Sarthe	4 650 000	1 162 500	200 000	3 287 500	
Création d'itinéraires cyclables		76 163 671	17 418 498	13 556 534	45 188 639
Sécurisation d'itinéraires	Aizenay-St Gilles / LRSY 15 km (ex voie ferrée)	4 000 000	1 000 000	200 000	2 800 000
	Beauvoir sur Mer / Barre de Monts	3 000 000	750 000	200 000	2 050 000
	Itinéraire n°4 - Liaison entre Donges et Saint-Nazaire	2 000 000	660 000	500 000	840 000
	Liaison cyclable Est : Avenue de Chanzy	2 500 000	625 000	200 000	1 675 000
	Liaison cyclable et piéton sécurisée Front de Mer - La Baule (tranche 2) / Promenade de mer - dont réalisation de pistes cyclables et zones piétonnes	1 500 000	495 000	495 000	510 000
	Liaison Varades / Saint Florent le Vieil : pont de Saint-Florent	5 000 000	1 650 000	500 000	2 850 000
	Pas enchantés – Saint Sébastien sur Loire	3 500 000	1 155 000	500 000	1 845 000
	Passerelle de Bouchemaine et de Sainte-Gemmes-sur-Loire	10 000 000	2 500 000	500 000	7 000 000
	Refonte des circulations et sécurisation des usagers à vélo sur Sargé lès Le Mans (Rue de la Mare et Route de Ballon)	150 000	49 500	49 500	51 000
	Repositionnement de l'itinéraire Vélocéan Nord-Loire plus proche du littoral	1 500 000	375 000	495 000	630 000
Sécurisation de la RD12 à La Flèche pour adoucir les mobilités	120 000	39 600	39 600	40 800	
Sécurisation du pont de Gennes val de Loire	12 000 000	2 500 000	500 000	9 000 000	
Sécurisation d'itinéraires cyclables		45 270 000	11 799 100	4 179 100	29 291 800
TOTAL « Soutien aux modes actifs » (crédits contractualisés)		121 433 671	29 217 598	17 735 634	74 480 439